

AB GLOBAL VENTURES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.064.444 €
Siège Social : 199 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS

R.C.S. Paris n° 901 918 540

**PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 décembre,

Monsieur Andréa BENSAID, demeurant 199, avenue Victor Hugo 75116 PARIS, Associé unique de la société AB GLOBAL VENTURES, intervenant également en sa qualité de Président de la Société,

I - A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Mandat du Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Nomination du commissaire aux comptes)

L'Associé unique décide de nommer comme commissaire aux comptes de la société, la Société par Actions Simplifiée GRANT THORNTON, dont le siège social est situé 29, rue du pont-92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le N° 632 013 843, pour une période de six exercices, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030.


La Société par Actions Simplifiée GRANT THORNTON a accepté lesdites fonctions, précisant qu'elle n'est pas dans une situation d'incompatibilité ou d'interdiction d'exercer son mandat.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoir)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

C273819C9D664F3...
Le Président,
Andréa BENSALD

